



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du CGCT)

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire à la mairie le :

**VENDREDI 20 MARS 2026 à 20 H 30**

## **ORDRE DU JOUR : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Election du maire
2. Fixation du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Lecture de la charte de l'élu local
5. Election du délégué et son suppléant au SENOM
6. Montant des indemnités de fonction

Fait à Lesbois, le 16 mars 2026

M. Jean-Paul GAHÉRY

Maire,

